

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant n°1 de prolongation de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire ' Aménagement des espaces publics du quartier Pont de Bois '**

N° : VA\_DEC2020\_409  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

### **décidons**

De conclure un avenant de prolongation de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire « Aménagement des Espaces publics du quartier Pont de Bois » avec les sociétés suivantes :

- RAMERY SAS, titulaire du lot 1 Eclairage, domiciliée ZI du Bas près CD90134 à RAISMES (59590) ;
- PINSON PAYSAGE NORD, titulaire du lot 2 Plantations, domiciliée 2, Rue Georges Brassens à FRETIN (59273) ;
- LUDEO PAYSAGE, titulaire du lot 3 Aire de jeux et mobilier, domiciliée 732, Rue du Maréchal Leclerc à LANDAS (59310).

L'accord-cadre dont la désignation précède est modifié afin de permettre la continuité des travaux relatifs à l'aménagement des espaces publics du quartier du Pont de Bois, et ce, en raison de retards dans l'exécution des travaux, notamment liés au contexte sanitaire dû à la crise sanitaire liée à la COVID-19.

L'accord-cadre prenant fin au 31 décembre 2020, sa durée est prorogée de 12 mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2021.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 6 novembre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177392-AU-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 12 novembre 2020